



Bonjour,

Nous sollicitons de nouveau votre collaboration afin d'obtenir vos besoins pour le soutien pour les coûts de maintien et (ou) de reprise des activités de recherche.

Action requise : Remplir le formulaire de demande de soutien des coûts directs extraordinaires ci-joint et le transmettre à brcdt-avis@polymtl.ca.

Échéance : 15 décembre 17h

ADMISSIBILITÉ : professeures et professeurs ayant des **coûts supplémentaires extraordinaires engagés pour des projets de recherche financés par des sources gouvernementales ou non gouvernementales**. On entend par coûts supplémentaires extraordinaires les coûts additionnels imprévus qui n'auraient pas été engagés s'il n'y avait pas eu de pandémie de COVID-19 et qui ne peuvent être couverts par des sources de financement existantes.

Les détails sur le programme du Fonds d'urgence pour la continuité de la recherche au Canada (FUCRC) sont disponibles au lien suivant : [FUCRC – Polytechnique](#).

Pour l'étape 3, Polytechnique dispose d'un montant de 1,3M\$ pour les coûts supplémentaires extraordinaires à **partir de sources gouvernementales ou non gouvernementales**.

Polytechnique procédera à la répartition de ce montant après avoir complété les trois étapes suivantes :

- Étape 1 : établir les besoins de chaque professeur(e) (via le formulaire Excel ci-joint);
- Étape 2 : assurer la conformité des demandes de soutien aux coûts extraordinaires avec les critères du programme;
- Étape 3 : répartir les fonds équitablement en fonction de l'enveloppe budgétaire obtenue.

Si les fonds octroyés à l'étape 3 ne sont pas suffisants, Polytechnique déposera une demande pour des fonds supplémentaires.

Nous vous invitons à nous faire part de toute circonstance particulière (p. ex. une charge parentale accrue, des problèmes de santé, une situation de handicap, etc.) ayant pu mener à un arrêt ou à un ralentissement de vos activités de recherche ou de celles de votre personnel de recherche pendant la pandémie et lors de la reprise des travaux, et qui expliquerait certaines dépenses extraordinaires pour la réalisation de vos travaux. Veuillez porter une attention particulière aux membres de votre équipe en situation de précarité (démarrage de carrière, isolation, statut d'immigration, etc.).

Si, pour quelque raison que soit (conciliation travail-famille, maladie, détresse psychologique, etc.) vous manquez de temps ou si vous avez besoin d'aide pour effectuer votre demande, il nous fera plaisir de vous soutenir dans cette démarche. Pour toute demande d'assistance ou des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à écrire à brcdt-avis@polymtl.ca.

La date limite pour cette demande étant le 15 décembre, nous vous demandons de transmettre vos formulaires avant le **10 décembre à 17h**.

Cordialement,

Olivier Grenier, Directeur du BRCDT